

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 5 novembre 2021

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 9 novembre 2021
Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire, en distanciel**

Assistaient à la séance :

M. Jean-Paul ZANETTI, Mme Pascale JACQUOT adjoints,
Mmes Elodie BERNARD, Karine PELIXO, Sylviane PIQUEREZ, Corinne SIEGWALT, Nadège WOLF
MM. Gilles DOUVIER, Marcel DOUVIER, Guy HEID.

Absents excusés : M. Bernard PALLOIS proc. Jacquot, Maurice CHARTON, proc. Douvier G., Eric LORENZINI, Mme Christine CHRISTMANN.

Secrétaire de séance : M Gilles DOUVIER

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 7 septembre 2021
- Taxe Aménagement Majorée
- Décisions Modificatives
- Reversement de l'excédent du budget annexe « RUSS FORET » au budget principal
- Vente de terrain
- Achat de terrain
- Demandes de subvention associations
- Demande de subvention CEA
- Règlement salle des fêtes
- Motion de la fédération des communes forestières
- Divers et informations de dernière minute

N°62/2021 :

Approbation du PV de la séance du 7 septembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le PV de la séance du 7 septembre 2021.

N°63/2021 :

Taxe d'aménagement

M. le Maire rend compte aux conseillers de la réunion de travail avec les services de l'ATIP au sujet d'une éventuelle majoration de la taxe d'aménagement par secteurs.
Plusieurs hypothèses sont évoquées, notamment une taxe d'aménagement majoré pour les secteurs nécessitant des aménagements de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MAINTENIR la Taxe d'Aménagement à 2,5€ pour l'ensemble du territoire.

N°64/2021 :**Reversement de l'excédent du budget annexe « RUSS FORET » au budget principal**

Vu les articles R.2221-48 et 90 du CGCT

Vu la délibération en date du 19 décembre 2000 décidant de la création d'un budget annexe de l'exploitation forestière à compter du 1/1/2001, laquelle précise qu'un résultat excédentaire pourra être reversé à la commune,

Vu l'excédent apparaissant au budget annexe « Russ Forêt » et compte tenu des travaux d'investissements prévus au budget communal en 2021.

Entendu l'exposé de M. le Maire

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide de reverser la somme de 45.000,-€ du budget annexe « Russ Forêt » au budget principal de la communal de Russ ; article 7551 du budget principal 2021 et article 6522 du budget annexe RUSS FORET Autorise le Maire à procéder aux écritures comptables prévu à cet effet.

N°65/2021 :**Décision Modificative**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°5 du Budget Communal, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228 : Divers	0,00 €	9 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	39 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7551 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Total Général	25 000,00 €		25 000,00 €	

N°66/2021 :
Décision Modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°2 du Budget Forêt, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6522 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

N°67/2021 :
Vente de terrain

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du résultat des offres d'achat du terrain communal, situé rue des Roches à Russ, cadastré section 11, parcelle B/70 d'une superficie de 15,60 ares

L'offre retenue est celle de M. SECCI Thomas demeurant 14 rue des Roches à Russ, pour un prix total de 100.000,-€, frais de notaire à charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 abstention,

Décide de vendre la parcelle cadastrée section 11, n° B/70 d'une superficie de 15,60 ares à M. SECCI Thomas demeurant 14 rue des Roches à Russ, pour un prix total de 100.000,-€. Les frais de notaire restants à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire

N°68/2021 :
Achat de terrain

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une proposition d'achat d'une parcelle rurale appartenant à M. ROTHONG Jean-Paul et Mme ROTHONG Anne, à savoir la parcelle cadastrée, section 1 – parcelle 41, d'une superficie de 7,20 ares, au prix global de 216,-€, pouvant convenir à un jardin d'école pour les enfants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide l'achat de la parcelle cadastrée, section 1 – parcelle 41, d'une superficie de 7,20 ares, au prix global de 216,-€.

Décide de confier ce dossier à Maître Lehn-de Damas, notaire à Molsheim

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N°69/2021 :
Demandes de subvention

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

☞ Décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2021, à:

- Association GASCH : 300,- € + 1 stère de bois. Mme Jacquot étant sorti de la salle pour ce point.
- Association Foncière Pastorale « La Fontaine du Renard » : 200,-€

N°70/2021 :
Demande de subvention – Collectivité Européenne d'Alsace

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de solliciter une aide auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du dispositif « Aides au Fonds d'Innovation » pour le projet d'étude de circulation relative aux accès existants et futurs à la zone d'activités de Russ.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Charge le Maire de solliciter les services de la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'obtention d'une subvention.

Approuve le projet d'étude de circulation relative aux accès existants et futurs à la zone d'activités de Russ pour un montant total de 28.990,-€ HT.

Autorise le Maire à signer tout acte.

Approuve le plan de financement prévisionnel, comme suit :

Etude circulation	28 990,-€	
TOTAL Dépenses	28 990,-€	100 %
Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
<u>Aides Publiques</u>		
CEA	11 596,-€	40 %
<u>Participation du maître d'ouvrage</u> - Autofinancement	17 394,- €	70 %
TOTAL Recettes	28 990,-€	100 %

N°71/2021 :
Règlement Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Décide de rajouter un paragraphe à l'article 9, comme suit :

Il est convenu qu'aucune location ne sera possible du 1^{er} week-end de décembre jusqu'au 1^{er} week-end de janvier inclus, excepté aux associations ou entreprises de la commune et aux services de la Mairie.

N°72/2021 :

Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).



CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme
Russ, le 18 novembre 2021
Le Maire :

Marc GIROUX

